ANNEXE 4

Extrait du Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la FDC 67 du 23 mars 2026

2. Préparation de l'assemblée générale ordinaire

- Proposition du commissaire aux comptes.
  La société KPMG a décidé de ne plus s'occuper des « petits clients » dont, selon elle, la FDC fait partie. Le critère retenu par KPMG pour qualifier le client semble uniquement lié au montant des honoraires revendiqués que la FDC juge totalement excessif.

  Le conseil valide dans ces conditions la candidature de M. Patrick MULLER en qualité de commissaire aux comptes, et de Mme Carole Cherrier en qualité de commissaire aux comptes suppléante, en remplacement de KPMG.

Extrait certifié conforme à l'original

Le Président



Frédéric OBRY

Le Secrétaire



Marc SCHIRER